



Idées reçues sur les heures sup

> heures sup & heures postes, c'est pas pareil !

Théoriquement, les moyens d'enseignement se divisent en 2 parties distinctes

- les emplois en heures-poste pour les besoins pérennes
- les HSA pour les besoins ponctuels d'une année

Ce système devait permettre de gérer l'habituel et de faire face aux imprévus.

Depuis quelques années, et massivement à cette rentrée, le gouvernement a fait le choix de supprimer des postes et de remplacer les emplois par des heures sup. Dans les établissements le manque d'heures postes peut se traduire par des situations aberrantes.

- des profs seront obligés d'effectuer des compléments de service dans un autre établissement alors que les collègues de leur discipline devront se partager des heures sup.
- Des postes sont fermés et des départs en retraites ne sont pas remplacés, sans que le nombre de classes diminue. Autant d'heures à faire, mais moins de profs. Volontaire ou non, chacun est condamné à travailler plus.

> Travailler 15 ou 18h, ca laisse du temps pour faire des heures sup !

On le sait bien, le travail des profs ne se limite pas à faire cours. Préparer avant, corriger après, rencontrer les collègues et les parents, aider les élèves, s'investir dans l'établissement, ca fait aussi partie du métier. Mais le ministre fera semblant de l'ignorer pour pousser à prendre des heures sup.

Cumuler des HSA, c'est souvent avoir une classe en plus, les préparations, les copies les conseils de classe etc...Bref, beaucoup de travail. Plutôt que de charger la barque avec des heures d'enseignement supplémentaires, Le SE-UNSA revendique que du temps soit dégagé dans les obligations de service hebdomadaire pour ces activités destinées à l'aide aux élèves et à la concertation.

> Les heures sup, ca rapporte !

Surtout à l'Etat ! Contrairement au privé, les HS des enseignants sont moins payées que les heures comprises dans le service.

Exemple pour un certifié ou un PLP

- Montant annuel de 18 HSA : 19273,25 €
- Traitement annuel brut net au 3^e échelon (indice 395) : 21 599,94 €
- Traitement annuel brut au 11^e échelon (indice 658) : 35 981,68 €

18 HSA sur un an représentent pour l'Etat 19793 € brut, soit moins qu'un enseignant au 2^e échelon ! Et on ne compte même pas les cotisations sociales économisées par le ministère des Finances.

Bilan : les heures sup ne sont pas si rentables que ça et plus on avance dans la carrière, plus l'écart entre l'heure dans le service et l'heure sup augmente. Qui plus est, et contrairement aux annonces du gouvernement, elles n'ont pas bénéficié de la fameuse revalorisation de 25%.